

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 25 OCTOBRE 2023, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Madame Maud Allaire	Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Martin Dulac	Vice-Président et Délégué de la Municipalité de McMasterville
Monsieur Karim-André Laz	Délégué substitut de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Bruno Gattuso	Délégué substitut de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Madame Brigitte Collin	Déléguée substitut de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Madame Maud Allaire.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de Police
Madame Chantal Lemieux	Directrice Secrétaire-Trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

Était absent :

Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
----------------------	-------------------------------------

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 septembre 2023;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 20 septembre 2023;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

5. Ressources humaines – Résolutions;
 - 5.1 Ratification d'embauches
 - 5.2 Responsable du centre d'appels d'urgence – Confirmation de statut
 - 5.3 Coordonnatrice du centre d'appels d'urgence – Confirmation de statut
 - 5.4 Départ – Policier régulier
 - 5.5 Départ – Policière auxiliaire
 - 5.6 Départ – Policier temporaire
 - 5.7 Départ – Préposée aux communications surnuméraire
 - 5.8 Lettre d'entente avec la Fraternité – Entérinement
6. Administration et finances – Résolutions;
 - 6.1 Protocole d'entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption
 - 6.2 Résolution aux MSP et MAMH en lien avec l'adoption du budget
 - 6.3 Adoption de la liste des comptes à payer
7. Avis de motion – Projets de règlements – Politiques – Adoption;
 - 7.1 Règlement numéro 49 augmentant le fonds de roulement de 4 000 000 \$ à 4 600 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 600 000 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté de fonctionnement – Adoption
8. Dépôt de documents;
 - 8.1 Correspondance
 - 8.2 Tableau des mouvements de personnel
 - 8.3 États financiers au 31 juillet 2023
 - a) État des activités de fonctionnement
 - b) État des activités d'investissement
 - c) Bilan
 - d) Présentation et analyse d'écart
 - 8.4 Suivi du fonds de roulement au 31 juillet 2023
 - 8.5 Calendrier des séances
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La Présidente déclare la séance ouverte. Il est 16 :30 heures.

CA-23-2623

POINT 2 **RÉSOLUTION** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2624

POINT 3

RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 septembre 2023

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2023;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 septembre 2023 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2625

POINT 4

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 20 septembre 2023

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 20 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 20 septembre 2023;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 20 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5
RESSOURCES HUMAINES – RÉOLUTIONS

CA-23-2626

POINT 5.1
RÉSOLUTION
Ratification d'embauches

ATTENDU la résolution CA-22-2376 adoptée le 23 février 2022 déléguant le pouvoir d'embauche d'employés syndiqués;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher un préposé aux communications surnuméraire;

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste de préposé aux communications surnuméraire, a retenu la candidature de :

- Laurence Hamel-Perreault

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 25 septembre 2023, à titre de préposée aux communications surnuméraire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Laurence Hamel-Perreault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2627

POINT 5.2
RÉSOLUTION
Responsable du centre d'appels d'urgence – Confirmation de statut

ATTENDU la résolution CE-22-3741 adoptée le 14 décembre 2022 par le Comité exécutif de la Régie accordant une promotion à Madame Marie-Ève Sigouin afin de lui conférer le statut de Responsable du centre d'appels d'urgence;

ATTENDU que Madame Sigouin a débuté sa période de probation le 16 avril 2023;

ATTENDU qu'elle a complété sa période de probation de six (6) mois comme Responsable du centre d'appels d'urgence;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, recommandant de confirmer la nomination de Madame Marie-Ève Sigouin;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Bruno Gattuso

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la nomination de Madame Marie-Ève Sigouin au poste de Responsable du centre d'appels d'urgence pour la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 16 avril 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2628

POINT 5.3 **RÉSOLUTION**

Coordonnatrice du centre d'appels d'urgence – Confirmation de statut

ATTENDU la résolution CA-23-2509 adoptée le 22 février 2023 par le Conseil d'Administration de la Régie accordant une promotion à Madame Jessyca Nault au poste de Coordonnatrice du centre d'appels d'urgence;

ATTENDU que Madame Nault a débuté sa période de probation le 2 avril 2023;

ATTENDU qu'elle a complété sa période de probation de six (6) mois comme Coordonnatrice du centre d'appels d'urgence;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, recommandant de confirmer la nomination de Madame Jessyca Nault;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve
APPUYÉ PAR Monsieur Karim-André Laz

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la nomination de Madame Jessyca Nault au poste de Coordonnatrice du centre d'appels d'urgence pour la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 2 avril 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2629

POINT 5.4 **RÉSOLUTION** **Départ – Policier régulier**

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de policier régulier :

- Samuel Perdomo-Loriot

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policier régulier et DE LA RENDRE effective au 23 octobre 2023 :

- Samuel Perdomo-Loriot

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2630

POINT 5.5
RÉSOLUTION
Départ – Policière auxiliaire

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de policière auxiliaire :

- Mégane Hillman

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policière auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 23 octobre 2023 :

- Mégane Hillman

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2631

POINT 5.6
RÉSOLUTION
Départ – Policier temporaire

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de policier temporaire :

- Alexis Valois

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Bruno Gattuso

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policier temporaire et DE LA RENDRE effective au 29 octobre 2023 :

- Alexis Valois

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2632

POINT 5.7

RÉSOLUTION

Départ – Préposée aux communications surnuméraire

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de préposée aux communications surnuméraire :

- Laurence Hamel-Perreault

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme préposée aux communications surnuméraire et DE LA RENDRE effective au 31 octobre 2023 :

- Laurence Hamel-Perreault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2633

POINT 5.8

RÉSOLUTION

Lettre d'entente avec la Fraternité – Entérinement

CONSIDÉRANT QU'un dossier d'employé est strictement confidentiel et ce, tant en vertu du *Code civil du Québec*, de la *Charte des droits et libertés de la personne*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* et de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, qui constituent les pièces législatives de référence en la matière, l'employé visé ne sera pas désigné à la présente;

CONSIDÉRANT que l'employé a fait l'objet de mesures disciplinaires importantes;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que la lettre d'entente a été signée et entérinée par les parties concernées;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Directrice des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les représentations formulées séance tenante par le Directeur de police;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER la lettre d'entente conformément au texte soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6

ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

CA-23-2634

POINT 6.1

RÉSOLUTION

Protocole d'entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption

ATTENDU que par sa résolution CA-21-2223, adoptée le 27 janvier 2021, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent a demandé à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de décréter la prolongation de l'entente intermunicipale régissant les conditions contractuelles de cette dernière, intervenue en 2004 et prolongée par décret en 2015, jusqu'au terme de l'entente originale, soit le 22 mai 2024;

ATTENDU que le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a acquiescé à la demande de la Régie et a prolongé l'entente intermunicipale jusqu'au 22 mai 2024, tel que décrété dans l'avis paru dans la Gazette Officielle du Québec, Partie 1, numéro 21, datée du 22 mai 2021;

ATTENDU la rédaction d'une nouvelle entente reflétant les éléments demandés et retenus par la majorité des représentants des municipalités membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent en date du 22 février 2023;

ATTENDU les demandes de modifications du MSP et du MAMH à l'entente déposée;

ATTENDU QUE le libellé de la nouvelle entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent est déposé séance tenante et répond aux exigences du MSP et du MAMH;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

DE DEMANDER aux municipalités, désirant continuer à être membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, d'adopter avant le 20 décembre 2023 une résolution en ce sens et à désigner deux (2) personnes pour agir, au moment opportun, comme signataires de l'entente;

DE NOTIFIER et faire suivre à la Directrice Secrétaire-trésorière de la Régie, un extrait conforme de ladite résolution;

D'INFORMER les municipalités que le défaut d'adopter et de faire parvenir à la Directrice Secrétaire-trésorière ladite résolution dans le délai imparti, sera considéré comme un refus par cette municipalité de continuer d'être membre de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2635

POINT 6.2

RÉSOLUTION

Résolution aux MSP et MAMH en lien avec l'adoption du budget

ATTENDU que la première résolution envoyée au MAMH et au MSP en juin dernier faisant mention, entre autres, des enjeux suivants :

- Le déséquilibre fiscal pour les 17 villes composant la Régie en ce qui a trait à leur contribution financière pour maintenir un service de police sur leur territoire versus les villes desservies par la Sûreté du Québec;
- La Régie n'a aucun accès à des subventions de fonctionnement pour ses opérations ce qui représente une iniquité par rapport à d'autres organisations policières. Par exemple, le SPVM a reçu une subvention de 250 millions de dollars sur 5 ans afin de faciliter son recrutement de policiers;
- Les 17 villes regroupées pour la Régie ont des enjeux importants de taxation et que les quotes-parts ont augmenté de façon importante les dernières années;
- Le maintien des services de police de niveau 2 de qualité, ce qui engendre des coûts supplémentaires;
- La pénurie d'effectifs au sein de la Régie a pour effet de causer un certain épuisement au niveau des employés;
- La pénurie d'effectifs a également des impacts sur la sécurité routière qui, d'ailleurs, se reflète au dernier bilan de la SAAQ au niveau de son bilan routier 2022. Les répercussions se font aussi sentir au niveau budgétaire étant donné les heures supplémentaires à pourvoir ainsi que la concurrence entre services de police qui s'exercent actuellement pour le recrutement des ressources policières.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que les surcoûts des externalités provenant du Centre Jeunesse de Chambly et de la liaison avec les quatre (4) palais de justice à desservir;

ATTENDU qu'en 2022, la Régie a dû facturer une quote-part supplémentaire en cours d'année de 2 600 000 \$ représentant 7,34 % pour boucler son année financière;

ATTENDU que le budget 2023 a augmenté de 16,19 %;

ATTENDU que conseil d'administration de la Régie a fait l'adoption de son budget 2024 le 26 septembre dernier, et ce à regret, en acceptant à une hausse de 11,79 % afin de permettre la continuité des services de niveau 2 de qualité sur son territoire;

ATTENDU que ces hausses successives sur une période de trois ans représentent 35,32 %, ce qui impacte de façon considérable la taxation de chaque ville faisant partie de la Régie;

ATTENDU que le conseil d'administration a déjà demandé une rencontre avec les ministres du MAMH et du MSP pour adresser cette situation;

ATTENDU qu'une rencontre administrative et qu'une rencontre avec les directeurs-adjoints des cabinets respectifs ont eu lieu;

ATTENDU qu'une demande financière a été adressée au MSP en ce qui concerne les coûts reliés aux externalités propres à la Régie mais que ceci représente qu'une infime partie des enjeux financiers de la Régie et que des sources de financement récurrentes sont nécessaires;

ATTENDU que les demandes d'aide financière pour les rénovations et la construction d'infrastructures policières ne font pas parties du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et qu'elles devraient être admissibles;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Guertin et appuyé par Madame Alexandra Labbé que la Régie réitère sa demande de rencontrer les ministres responsables pour pouvoir adresser directement leurs obligations reliées à la fiscalité municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2636

POINT 6.3

RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.3 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 299 145,19 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7

AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS – POLITIQUES – ADOPTION

CA-23-2637

POINT 7.1

RÉSOLUTION

Règlement 49 augmentant le fonds de roulement de 4 000 000 \$ à 4 600 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 600 000 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté de fonctionnement – Adoption

ATTENDU le projet de règlement numéro 49 augmentant le fonds de roulement de 4 000 000 \$ à 4 600 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 600 000 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté de fonctionnement;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 26 septembre 2023;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été déposé à l'assemblée régulière du Conseil d'Administration de la Régie tenue le 26 septembre 2023;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Brigitte Collin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Règlement numéro 49 augmentant le fonds de roulement de 4 000 000 \$ à 4 600 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 600 000 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté de fonctionnement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 8

DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1

CORRESPONDANCE

I. Soumise au Comité Exécutif du 11 octobre 2023 :

Aucune

II. Soumise au Conseil d'Administration du 25 octobre 2023 :

- a) 11 octobre 2023 Monsieur Alain Généreux,
Directeur-Adjoint
Ministère de la Sécurité Publique
▶ *Monsieur Marco Carrier,*
Directeur
Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent
Re : Demande d'aide financière

POINT 8.2
TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 8.3
ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2023

Il est procédé au dépôt de la situation financière au 31 juillet 2023.

POINT 8.4
SUIVI DU FONDS DE ROULEMENT AU 31 JUILLET 2023

Il est procédé au dépôt du suivi du fonds de roulement faisant état des immobilisations et de ce qui fut réalisé au 31 juillet 2023.

POINT 8.5
CALENDRIER DES SÉANCES 2024

Les Élus prennent connaissance du projet de calendrier des séances déposé et conviennent de l'approuver dès maintenant.

CA-23-2638

POINT 8.5a)
RÉSOLUTION
Approbation du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2024, copie dudit calendrier demeurant annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'EN AUTORISER la publication conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-23-2639

POINT 8.5b)

RÉSOLUTION

Séances du Conseil d'Administration de mai, septembre et novembre 2024

ATTENDU que la séance du Conseil d'Administration de « *mai* » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent devrait se tenir le mercredi, 22 mai 2024 à 16:30 heures;

ATTENDU que plusieurs Élus seront à l'extérieur à cette même date pour assister aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU que la séance du Conseil d'Administration de « *septembre* » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent devrait se tenir le mercredi, 25 septembre 2024 à 16:30 heures;

ATTENDU que plusieurs Élus seront à l'extérieur à cette même date pour assister au 82e congrès des municipalités du Québec;

ATTENDU que la séance du Conseil d'Administration de « *novembre* » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent devrait se tenir le mercredi, 27 novembre 2024 à 16:30 heures;

ATTENDU que des réunions des MRC se tiendront à la même date;

ATTENDU la volonté des membres du Conseil d'Administration de la Régie de modifier la tenue de ces trois assemblées;

ATTENDU que l'article 2, du Chapitre I, du Règlement numéro 1 de la Régie, intitulé « *Règlement de Régie Interne* » prévoit que l'assemblée régulière peut être déplacée par résolution;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

APPUYÉ PAR Monsieur Brunot Gattuso

ET RÉSOLU :

DE MODIFIER la date de la tenue de la séance du Conseil d'Administration devant avoir lieu le mercredi, 22 mai 2024;

DE REPORTER au mercredi, 29 mai 2024 à 16:30 heures la séance du mois de mai 2024 du Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE MODIFIER la date de la tenue de la séance du Conseil d'Administration devant avoir lieu le mercredi, 25 septembre 2024;

DE DEVANCER au mardi, 24 septembre 2024 à 16:30 heures la séance du mois de septembre 2024 du Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

DE MODIFIER la date de la tenue de la séance du Conseil d'Administration devant avoir lieu le mercredi, 27 novembre 2024;

DE DEVANCER au mardi, 26 novembre 2024 à 16:30 heures la séance du mois de novembre 2024 du Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 9 VARIA

Aucun sujet additionnel n'est traité.

POINT 10 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-23-2640

POINT 11 RÉSOLUTION Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CHANTAL LEMIEUX
Directrice Secrétaire-Trésorière

MAUD ALLAIRE
Présidente